

ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE

COMMUNE DE LA SUZE SUR SARTHE

Objet : Travaux SUZOPTIC 5 Rue Jules Olivier

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de La Suze ;

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R.411-8 et R.411-25 du Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal;

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire, d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique;

Considérant tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, places et voies publiques;

Considérant la nécessité de mettre en place des mesures de circulation et de stationnement pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique;

Considérant la demande présentée par la Société **SUZOPTIC** ;

ARRETE

Article 1 : La Société **SUZOPTIC** est autorisée à occuper 3 places de parking **Rue des Tanneurs** pendant la durée des travaux du magasin, à partir du **Jeudi 29 juin 2023 et pour une durée de 40 jours**.

Article 2 : La signalisation matérialisant l'interdiction de stationner sera mise en place par la Police Municipale.

Article 3 : La Société **SUZOPTIC** devra respecter les prescriptions techniques, quant à la sécurisation et la visualisation du chantier (éclairage de jour, comme de nuit, avertissement de travaux). Le domaine public sera protégé afin de le remettre dans son état initial à la fin des travaux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

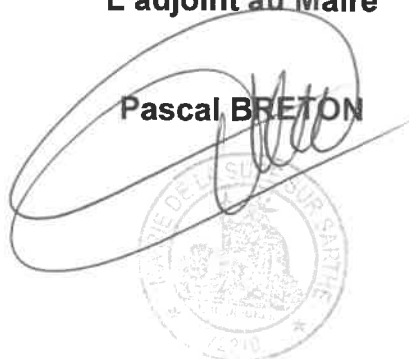
Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : La Police Municipale, la Gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Suze sur Sarthe, le 26 juin 2023

L'adjoint au Maire

Pascal BRETON

The image shows a large, stylized signature in black ink that overlaps the name 'Pascal BRETON' and extends over a circular official seal. The seal is light grey and contains the text 'LA VILLE DE LA SUZE SUR SARTHE' around the perimeter and '72210' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure on horseback.